



HAL
open science

Note de lecture: Jean-Pierre HARBULOT, Le Service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes, Presses universitaires de Nancy, 2003, 727p.

Françoise Berger

► **To cite this version:**

Françoise Berger. Note de lecture: Jean-Pierre HARBULOT, Le Service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes, Presses universitaires de Nancy, 2003, 727p.. Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2006, 53-3, pp.205-208. halshs-00153352

HAL Id: halshs-00153352

<https://shs.hal.science/halshs-00153352v1>

Submitted on 9 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Note de lecture :

Jean-Pierre Harbulot, *Le Service du travail obligatoire. La région de Nancy face aux exigences allemandes*, Presses universitaires de Nancy, 2003, 727p.

paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n° 53-3 –2006/3).

Après les précieux travaux du colloque de Caen qui viennent d'être publiés et qui permettent un tour complet sur l'état de la question de la main d'œuvre forcée¹, l'ouvrage de Jean-Pierre Harbulot, qui avait d'ailleurs apporté une contribution à ce colloque, montre aujourd'hui comment l'étude en profondeur d'un aspect de ce thème (le STO) et sur une région bien circonscrite (la région de Nancy) permet une approche exhaustive, indispensable contribution aux connaissances générales sur ces aspects de la guerre qui sont encore loin d'être bien connus.

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat de l'Université de Nancy II². Il porte sur la Lorraine amputée par l'Occupation³, c'est-à-dire, les trois départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, réunis dans la Région de Nancy en 1941, et plus particulièrement sur la mise en place des réquisitions pour le travail en Allemagne (Relève puis STO), dans une région où le contrôle des Occupants est tel qu'il va s'avérer difficile d'y échapper.

Les archives abondantes utilisées ici sont essentiellement celles de l'administration de Vichy (préfets, inspection du Travail, ministère de la Production industrielle et divers services) dans les fonds des archives de Meurthe et Moselle et des Archives nationales, celles du Commandant militaire allemand en France (Archives nationales) et quelques autres d'origines diverses, dont celles de deux entreprises, Essilor et Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. L'auteur a également procédé à de nombreux entretiens avec d'anciens requis lorrains.

Le livre de Jean-Pierre Harbulot, en utilisant une double approche : celle des fonctionnaires français et celle des requis, apporte un certain nombre de résultats nouveaux sur un sujet qui, s'il est connu dans sa globalité, a été peu développé dans le détail. En particulier, l'auteur remet en cause, à l'aide d'une belle démonstration, la périodisation souvent faite autour de la loi du 16 février 1943 instaurant le STO, - confirmant ainsi d'autres études récentes. Il démontre, dans le cas de la région administrative de Nancy, que plus de 53 % des requis sont partis avant cette date, après la loi du 4 septembre 1942 qu'il considère, avec raison, comme le tournant majeur en ce qui concerne les réquisitions pour le travail en Allemagne. Et l'on en trouve les racines dès janvier 1940, par exemple dans le discours de François Lehideux, le secrétaire d'État à la production industrielle, qui évoque déjà l'idée d'un travail obligatoire pour les jeunes.

L'auteur décrit bien la mise en place d'un processus qui va permettre une levée en masse. Avant le retour de Laval, des mesures avaient été négociées avec Darlan pour faire pression sur les départs de volontaires (dès la fin de l'année 1941 en Lorraine). Progressivement se sont ajoutées de nouvelles mesures (dont de nouveaux organismes de propagande et d'organisation du recrutement par Vichy) qui conduisent à la mise en place du STO. Ce n'est donc pas le changement d'homme qui aurait permis un changement brutal de la politique de la

¹ Bernard Garnier et Jean Quellien (dir.), *La main d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque de Caen, 13-15 déc. 2001, Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ), Caen, 2003.

² Jean-Pierre Harbulot, *Le S.T.O. dans la région de Nancy. Une administration régionale face aux exigences allemandes en matière de main-d'œuvre*; thèse de doctorat de l'Université de Nancy II, sous la direction de François Roth, 1997, 3 vol., 681 p.

³ De la Moselle, annexée de facto comme l'Alsace, en violation du statut d'armistice.

main d'œuvre, mais bien un changement profond et progressif de l'ensemble du système de Vichy.

Dans une première partie, en quelque sorte une introduction – un peu longue (on aurait sans doute fait l'économie de tant de détails sur l'historique et les réformes administratives successives) – l'auteur caractérise, en les resituant toujours dans le cadre général des rapports franco-allemands, les particularités de la Lorraine et l'état de la double organisation allemande et française qui gère la région de Nancy, au printemps 1942, moment où va se mettre en place le STO. La population lorraine ressent une forte impression d'isolement, en raison du statut ambigu de son territoire, ni annexé, ni traité comme le reste de la zone occupée. L'expression « zone interdite » relève d'ailleurs bien le tragique de cet enfermement entre deux frontières et le risque toujours présent dans les esprits d'un rattachement à l'Allemagne. Ceci explique, malgré la prudence et un certain conservatisme traditionnel de la population, un fort sentiment anti-allemand.

Jean-Pierre Harbulot développe une réflexion sur la conception allemande de la collaboration, un pragmatisme qui permet une gestion locale satisfaisante, et sur les illusions persistantes du gouvernement de Vichy. Ce dernier met en place plusieurs réformes administratives, en particulier en instituant des préfets régionaux et en tendant à unifier les structures administratives, dans une logique d'ensemble qui reste largement centralisatrice et qui s'est parfois avérée dangereuse en facilitant le travail de l'occupant. L'auteur insiste sur le poids des hommes, étudiant en détail le cas du préfet régional Jean Schmidt, assez révélateur des hauts fonctionnaires de l'époque, un homme pris entre un nationalisme bousculé par l'Occupant et un anticommunisme tout comme un goût de l'ordre établi qui le font adhérer à l'idéologie du régime et s'en révéler un excellent exécutant.

Après avoir progressivement convaincu un certain nombre d'ouvriers de travailler pour l'occupant, en Lorraine, les autorités allemandes ont besoin désormais de nombreux volontaires pour le travail en Allemagne. Or ceux-ci sont rares, malgré l'intensive propagande allemande, relayée par la presse collaboratrice et progressivement appuyée par des organismes français. Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur montre comment s'opère cette année de transition qui conduit, le 4 septembre 1942, à la promulgation de la loi encadrant le travail, qui n'indique pas textuellement qu'il s'agit de possibles départs en Allemagne. Sous le nom de la « Relève », on trouve en fait deux politiques successives, l'une relevant du volontariat, puis se mettent ensuite en place des réquisitions. Encore mal connue, cette Relève a largement rempli ses obligations puisqu'elle a fourni presque l'ensemble des hommes réclamés par les occupants, sous le nom de Première action Sauckel, soit env. 245 000 sur une exigence de 250 000, à l'échelle nationale⁴. Pour la région de Nancy, le contrat a été entièrement rempli, avec la désignation de l'ensemble des hommes exigés, soit 16 500 ouvriers, essentiellement des spécialistes.

C'est ensuite, de 1943 à 1944, le plein exercice de ces réquisitions allemandes, à partir de la deuxième action Sauckel, que l'auteur décrit dans une troisième partie. Jean-Pierre Harbulot met bien en évidence le double contrôle, avec un contrôle allemand qui encadre l'organisation française et prend les décisions finales, par exemple celles de la fermetures d'entreprises qui permet de libérer de la main d'œuvre. Au total, après la première loi de septembre 1942 et jusqu'à l'été 1944, plus de 640 000 Français sont partis travailler en Allemagne dans le cadre de réquisitions de main-d'œuvre décidées par le gouvernement de Vichy. Les trois départements de la Lorraine non annexée ont fourni à eux seuls 24 500 hommes. Dans cette région très industrialisée de la zone occupée, toutes les exigences allemandes de main d'œuvre ont été satisfaites, à l'exception de celles de l'année 1944 au

⁴ Partis entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 1942.

cours de laquelle le rendement de ces réquisitions s'effondre, dans toutes les régions de France. Si 53 % des requis sont partis avant la mise en œuvre de la loi instituant le STO et en application de la seule loi du 4 septembre 1942, ce texte est donc essentiel. Pour expliquer les remarquables résultats obtenus par les occupants dans cette région, l'auteur montre que la collaboration administrative fonctionnait très bien, au niveau régional et départemental, car les fonctionnaires français de Lorraine, n'ont pas du tout contesté la Relève. Ils ont donc géré les départs avec une particulière efficacité, parfois avec zèle, mais selon des modalités qui ont varié au cours du temps. Leur activité était contrôlée de près par l'administration allemande qui multipliait les pressions, mais acceptait de préserver certains secteurs industriels lorrains. A partir de la seconde action, beaucoup de fonctionnaires se montrent plus réticents, mais les occupants utilisent alors d'autres méthodes qui contournent les organismes français. Pour retrouver un semblant de capacité de décision, le gouvernement crée alors le Commissariat général au Service du Travail obligatoire (CGSTO) qui lui permet de se réappropriier la gestion des départs. On voit à l'œuvre les concurrences administratives, avec un nouveau déploiement de fonctionnaires qui aboutit à la marginalisation d'autres services.

Les deux dernières parties de ce livre constituent une étude socio-historique de ces requis, de leur vie en Allemagne, de leur retour après la guerre. Elles font aussi état du « devenir » de ces STO, autrement dit des tensions qui ont parcouru la société à leur égard et qui ne sont toujours pas closes. En effet, quand ils reviennent d'Allemagne au printemps 1945, où ils ont connu des conditions de vie et de travail très variées, le pays a d'autres priorités et ne pense guère à eux. Ils doivent essentiellement compter sur eux-mêmes pour leur réinsertion. Ces travailleurs, envoyés en Allemagne dès septembre 1942, au titre de la Relève ou plus tard du STO, estiment qu'ils n'ont pas reçu de la nation la reconnaissance pour cette déportation du travail dont on leur dénie même le terme. Pourtant, dès 1943, le général de Gaulle lui-même avait évoqué cette « déportation » et c'est donc tout naturellement qu'en 1945, une Fédération nationale des « déportés du travail » a été fondée pour les réunir, avant même le retour de tous. Pourtant, à la demande d'associations de déportés concentrationnaires, la justice leur a refusé cette appellation. Les anciens requis en sont restés très amers, estimant n'être ni des héros, ni des coupables, mais des victimes de la politique de collaboration du gouvernement de Vichy qui n'ont pas été reconnus en tant que telles.

Le problème des réfractaires est également abordé : alors qu'ils étaient pour la plupart très résignés, depuis le début de la guerre, les Lorrains se montrent davantage hostiles au travail en Allemagne à partir du mois de mars 1943. Dès lors, le nombre de réfractaires augmente, mais comme ailleurs, seule une minorité d'entre eux rejoint les rangs de la Résistance.

Le livre de Jean-Pierre Harbulot constitue une contribution majeure – et passionnante – sur la levée en masse de main d'œuvre au service du Reich, dont il décortique la mise en œuvre de l'échelon national à l'échelon local. L'intérêt de la question et la qualité de la recherche rendent souhaitable que les conclusions de ce travail, recentrées sur le problème du travail en Allemagne, soient largement diffusées, peut-être dans une forme éditoriale plus allégée qui mette ainsi cette somme à la disposition d'un plus vaste public.

Françoise Berger (PACTE, IEP de Grenoble)